

COMMISSION DE CONCILIATION DES NATIONS UNIES
POUR LA PALESTINE

COMITE GENERAL

Distr. RESTREINTE
COM/GEN/SR.64
7 juillet 1950
ORIGINAL: FRANCAIS

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SOIXANTE-QUATRIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 7 juillet 1950 à 11 heures.

Présents:

M. de NICOLAY (France)	- Président
M. ERALP (Turquie)	
M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique)	
M. de AZCARATE	- Secrétaire principal.

1. Communiqué de presse

Le PRESIDENT rappelle qu'au cours de sa dernière séance la Commission avait décidé de confier au Comité général la mise au point du communiqué de presse qui sera remis aux journalistes avant le départ de la Commission à Jérusalem. Le Comité se trouve aujourd'hui saisi de trois projets de texte parmi lesquels il devra faire son choix.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL rappelle qu'à sa séance précédente la Commission a examiné un projet de communiqué de presse préparé par le Secrétariat, ainsi qu'un autre projet soumis par M. Fisher, attaché de presse de la Commission à Jérusalem. A la suite de cet examen, la Commission estimant que chacun de ces textes présentait des avantages et des inconvénients, avait demandé au Secrétariat d'amalgamer en un seul communiqué les passages des deux projets qui lui semblaient devoir être retenus. Cependant, étant donné la conception totalement différente de ces deux documents, le

Secrétariat n'est pas parvenu à mettre au point, à partir de ces deux textes, un projet qui soit suffisamment homogène. Dégageant les conclusions de l'échange de vues qui avait eu lieu au sein de la Commission, il a donc proposé un nouveau projet de communiqué de presse présentant un exposé chronologique succinct, mais précis, des travaux de la Commission à Genève, et fournissant des éléments d'appréciation suffisants pour permettre aux lecteurs de ce communiqué de bien comprendre l'attitude de la Commission.

Le PRESIDENT observe qu'en effet la Commission avait estimé que le projet primitif du Secrétariat qui contenait une excellente analyse de l'activité de la Commission à Genève, présentait un exposé des faits un peu trop détaillé; en revanche, le projet soumis par M. Fisher avait une forme plus directe et plus journalistique, mais présentait l'inconvénient de ne pas expliquer suffisamment les raisons et les principes qui avaient guidé la Commission dans son action. Quant au troisième projet soumis aujourd'hui par le Secrétariat, il semble à première vue répondre de façon satisfaisante aux vœux de la Commission.

M. ERALP (Turquie) estime, pour sa part, que le nouveau projet du Secrétariat conjugue les faiblesses des deux précédents projets de communiqué. Il lui aurait paru préférable que la nouvelle version de ce communiqué s'inspirât surtout du projet primitif du Secrétariat, tout en retenant un point ou deux du texte soumis par M. Fisher. Il ne croit pas que la Commission doive sacrifier la question de fond à la question de forme.

M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) pense, quant à lui, que le nouveau projet du Secrétariat est satisfaisant, tout en reconnaissant avec M. Eralp, que l'on pourrait alléger le

dernier paragraphe de ce document en supprimant tout ce qui ne se rapporte pas directement aux faits. Il suggère donc de prendre ce nouveau projet comme base d'un texte où l'on pourrait intégrer quelques passages du projet primitif du Secrétariat.

Après un échange de vues, le Comité, sur la suggestion de M. ERALP (Turquie) et de M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique), convient d'indiquer clairement dans ce communiqué que la Commission doit faire rapport sur la dernière phase de ses travaux, au Secrétaire général des Nations Unies et à la cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale. Le Comité reconnaît également, avec le PRESIDENT, qu'il faudrait rappeler les raisons pour lesquelles la Commission avait choisi de siéger à Genève, et préciser les motifs pour lesquels elle se propose aujourd'hui de se rendre à Jérusalem. Il estime également essentiel de rappeler les propositions de la Commission en date du 29 mars 1950 et d'indiquer que la Commission, loin d'avoir abandonné l'espoir de résoudre le problème palestinien, est fermement décidée à poursuivre ses efforts.

Sur cette base, le Secrétariat modifie, séance tenante, le nouveau projet de communiqué auquel le Comité apporte encore quelques modifications destinées à donner à l'exposé de la situation une présentation logique et équilibrée.

Le PRESIDENT constate, qu'ainsi mis au point, ce projet semble donner toute satisfaction et pourra être soumis à l'approbation de la Commission.

2. Projet de septième rapport périodique au Secrétaire général des Nations Unies.

Le PRESIDENT rappelle aux membres du Comité les modifications qu'il avait apportées, au cours de sa précédente séance, à ce projet de rapport périodique.

Reprenant l'examen, paragraphe par paragraphe, du projet ainsi modifié, le Comité, après un échange de vues, estime qu'il conviendrait de remanier l'avant-dernière phrase du premier alinéa du paragraphe 2 de manière à bien faire ressortir que la Commission a cru préférable d'indiquer aux parties les principes qui la guideraient dans la conduite des négociations au sein des Comités mixtes, dans l'espoir de faire accepter ses propositions.

A propos du paragraphe 3 qui, au cours de la précédente séance avait fait déjà l'objet d'un échange de vues, M. ERALP (Turquie) persiste à penser que l'indication, en elle-même intéressante, du retour des Etats arabes à leur position primitive, serait plus à sa place dans le rapport final que dans ce rapport périodique. Il lui semble d'ailleurs qu'il avait été décidé de supprimer cet alinéa.

Le SECRETAIRE PRINCIPAL observe que la question se pose de savoir si la Commission considère le changement d'attitude des Etats arabes comme un fait suffisamment important pour mériter d'être signalé dans son rapport. Il souligne que, dans l'étude de l'évolution de la situation à laquelle elle procède dans ses rapports périodiques, la Commission a coutume d'indiquer les changements d'attitude des parties.

Sur la suggestion de M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) le PRESIDENT propose de maintenir cet alinéa, dans le projet de rapport, et de le signaler à l'attention de la Commission qui appréciera l'opportunité de son maintien.

A propos du paragraphe 6, M. BARCO (Etats-Unis d'Amérique) se demande s'il ne serait pas souhaitable de supprimer dans ce paragraphe la dernière phrase annonçant que l'on reviendra ultérieurement sur les déclarations d'ordre général

faites par les Etats arabes devant la Commission.

Le PRESIDENT observe que l'insertion de cette phrase, proposée par M. de Boisanger, visait à donner satisfaction aux Etats arabes en leur laissant entendre que l'on reviendrait sur leurs déclarations. Il convient néanmoins de retenir l'observation du Secrétaire principal qui estime que le fait d'inclure, dans le rapport, une référence aux déclarations des Etats arabes pourrait créer l'obligation d'inclure une référence au mémoire du Gouvernement d'Israel en date du 29 mars 1950. C'est là un point qui pourrait être soumis à l'appréciation de la Commission.

Le Comité considère qu'avec ces modifications, le rapport présente une excellente analyse de la situation et qu'il pourra être ainsi soumis à l'approbation de la Commission.

La séance est levée à 12 h. 35.